

Goussonville - Infos



Sommaire

- P1 Edito**
- P2 Finances & fiscalité**
- P3 Stationnement - Travaux**
- P4 Travaux (suite)**
- P5 Culture & Patrimoine**
- P6 Infos Pratiques - Rétrospective en images**

Horaires

Lundi	14h00 16h30
Mardi	13h30 16h30
Mercredi	09h00 11h30
Judi	13h30 20h00
Vendredi	09h00 11h00

Chères Goussonilloises, chers Goussonvillois,

Si la commune de Goussonville avait eu au sein de son équipe un consultant en communication, il m'aurait sans doute dissuadé de publier l'édito qui suit, tant il est devenu habituel d'édulcorer la réalité et de se montrer rassurant. Mais, sans faire preuve d'un pessimisme excessif, il faut tout de même se rendre à l'évidence : l'actualité n'est pas très réjouissante. La guerre se poursuit à nos portes et engendre son lot d'horreurs et de souffrances. Nous subissons un choc économique en retour qui se traduit par une inflation galopante dont personne ne comprend réellement le mécanisme. Car si la guerre et l'embargo sur le gaz russe sont de nature à faire flamber les prix du pétrole, ce dernier a baissé ces dernières semaines, mais l'inflation, quant à elle, ne cesse d'augmenter et fort probablement dans des proportions supérieures aux 6% annoncés par nos dirigeants. Pour compléter ce tableau déjà morose, le froid s'est installé, augmentant la facture énergétique et le COVID qui s'était fait discret ces derniers mois, revient sur le devant de la scène avec la grippe et les autres infections hivernales.

Dans ce contexte, la politique locale et notamment la décision de GPSeO de créer une taxe foncière supplémentaire de 6 points (cf page 2) pourrait paraître presque dérisoire. Malheureusement, pour les plus fragiles d'entre nous, cette augmentation d'impôt n'est pas anodine car, sans mécanisme de pondération, elle aurait directement impacté le budget des familles avec un prélèvement allant selon le cas de 150 à 450 € soit une augmentation de la fiscalité locale d'environ 25%, à laquelle vient s'ajouter une augmentation substantielle du prix de l'eau, après renouvellement des délégations de service public pilotées là encore par GPSeO. Et pour conclure cette série de bonnes nouvelles, les Maires de l'ex CAMY sont d'ores et déjà conviés à des réunions pour discuter du montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) jusqu'alors fixée à 4,84% soit un taux bien inférieur à celui appliqué sur le reste du territoire. Pas besoin de boule de cristal pour prédire le sens de l'évolution de cette taxe.

Fidèles aux engagements que nous avons pris en 2020, nous avons souhaité, avec l'équipe municipale, mettre en place un « amortisseur fiscal » en diminuant la taxe foncière communale de 3 points. Cette mesure est sans doute passée inaperçue, mais elle a tout de même eu le mérite de diminuer de moitié l'impact fiscal des décisions de GPSeO. Elle n'est pas sans conséquence sur les décisions communales à venir puisqu'elle prive la commune de près de 40 000 € de recettes annuelles. Les économies réalisées tout au long du mandat précédent nous ont permis de disposer d'une trésorerie excédentaire qui rendait cette mesure soutenable. L'inflation supérieure à toutes les prévisions ne remet pas en cause cet équilibre, mais nous obligera à poursuivre notre politique de vigilance vis-à-vis de la dépense publique et à redéfinir certaines priorités en terme d'investissement. Nous espérons que ce contexte difficile ne vous empêchera pas de passer de très belles fêtes de fin d'année, c'est ce que l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons, tant il est important, surtout en période de crise, de profiter de chacun des ces instants.

Fabrice Lepinte

Goussonville - Infos

FINANCES, FISCALITE

Taxe Foncière communale et intercommunale

Comment la taxe foncière est-elle calculée ?

TFB (Taxe sur le Foncier Bâti) = Taux FB x Valeur Locative du Foncier bâti

TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) = Taux FNB x Valeur Locative du Foncier non bâti

RAPPEL

Qui fixe les taux ?

Les taux FB et FNB sont votés par les collectivités qui perçoivent la taxe (Commune, Intercommunalité, Syndicat de commune etc)

Comment la valeur locative est-elle calculée ?

La valeur Locative du bien est fixée par l'administration fiscale. Elle est révisée annuellement en tenant compte notamment de l'inflation. Pour la détermination de sa valeur, chaque logement est classé par la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) en fonction de critères tels que le confort, l'état, la qualité de la construction dans l'une des huit catégories ou l'une des sous-catégories proposées par les services fiscaux. La CCID peut réviser ce classement en fonction de l'évolution du bâti (dégradation de l'état ou amélioration). L'appartenance à ces catégories pondère la valeur locative du bien au m2 qui est fixée pour chaque commune arbitrairement par le fisc.

Depuis sa création, GPSeO ne percevait pas de recettes au titre de la taxe foncière. GPSeO rencontre depuis plusieurs années des difficultés financières qui étaient selon l'exécutif « masquées par des recettes exceptionnelles ». Le rapport 2021 de la chambre régionale des comptes est accablant et montre une situation catastrophique, qui pouvait justifier d'une mise sous tutelle. Sous le mandat précédent, nous étions plusieurs maires à avoir alerté sur des choix hasardeux en matière de convergence fiscale. Nous avons également pointé les dépenses somptuaires de GPSeO en frais d'études et d'audits en tous genres ainsi que les surcoûts liés à la taille « XXL » de notre intercommunalité. Minoritaires, nous n'avons pas été entendus.

Cette situation a conduit les élus de la majorité à voter une taxe foncière à

hauteur de 6% des bases. Seules 29 communes dont Goussonville ont voté contre, considérant que la situation nécessitait probablement d'avoir recours à la fiscalité mais dans des proportions moindres, quitte à proroger certains projets en lien avec l'arrivée du RER Eole dont il est quasiment de notoriété publique aujourd'hui qu'elle sera repoussée à 2026. Pour éviter une fiscalité trop pénalisante, le conseil municipal a mis en place un « amortisseur fiscal » en réduisant sa part de taxe, l'impact de la taxe de GPSeO est ainsi divisé par deux :

Evolution de la Taxe Foncière sur le Bâti depuis 2014

DE 2014 A 2021

Collectivités	Taux voté	Evolution
Part Goussonville	24,83 %	0
Part GPSeO	0 %	0
Total	24,83%	0



DEPUIS 2022

Collectivités	Taux voté	Evolution
Part Goussonville	24,83 %	0
Part GPSeO	6 %	
Total	30,83%	+ 24,2 %

Collectivités	Taux voté	Evolution
Part Goussonville	21,83 %	- 13 %
Part GPSeO	6 %	
Total	27,83%	+ 12 %

Goussonville - Infos

Renouvellement des contrats de fourniture d'électricité

La facture énergétique est une charge lourde pour les communes. Nous achetions jusqu'à maintenant notre électricité dans le cadre d'un marché passé par le SEY (Syndicat d'Electricité des Yvelines) qui regroupe un très grand nombre de communes. Ainsi, nous obtenions en raison des volumes importants commandés, un prix au KWh censé être moins élevé que dans le cadre d'un achat individualisé. Nous avons fait le choix, craignant d'être tributaire de la réaction des marchés

financiers à la crise internationale, de ne pas nous associer à cet achat groupé pour la période 2023-2026 et avons préféré parier sur la mise en place d'un bouclier énergétique ouvrant la possibilité de bénéficier des tarifs réglementés d'EDF. Nous avons donc migré l'ensemble de nos contrats de fourniture d'électricité vers les tarifs réglementés d'EDF, ce qui devrait avoir pour effet de circonscrire l'augmentation de la facture énergétique à environ 15% pour l'année 2023.

STATIONNEMENT

Nous avons la chance d'habiter un très beau village, un village pittoresque, qui doit son charme en grande partie à son patrimoine architectural et à ses vieilles pierres. Toute médaille a son revers, certaines rues souffrent de difficultés de stationnement endémiques: la rue du Bois de L'Aulnaie, la rue Saint-Denis, la rue de la Sablonnière, la rue des Ouches. Ces rues ont toutes le même profil, elles sont étroites et les véhicules en stationnement peuvent rapidement gêner le passage. Malheureusement, l'absence de foncier disponible rend impossible la création de parking au plus proche des besoins. Dans ce contexte, nous avons tenté de sécuriser les points les plus dangereux en interdisant le stationnement par exemple dans les virages de la rue Saint-Denis où la visibilité est mauvaise.

Afin de conserver les avantages de la vie à la campagne, nous avons limité ces interdictions au strict minimum et ne souhaitons pas être obligé de réglementer de manière stricte le stationnement. Pour éviter le phénomène dit « des voitures ventouses », de nombreuses municipalités mettent en place des

zones bleues censées dissuader les conducteurs de stationner dans la rue de manière prolongée.

Conscients des contraintes liées à la ruralité et de la nécessité de posséder parfois plusieurs véhicules par famille, nous souhaitons néanmoins faire appel au civisme des Goussonvillois afin de ne pas avoir à prendre des mesures telles que celles décrites ci-dessus qui s'avèreraient pénalisantes. Même si pour des raisons pratiques, il est souvent plus simple de laisser votre ou vos voitures à l'extérieur, pensez aux autres riverains et à la gêne que cela peut occasionner, notamment au cimetière où des véhicules restent régulièrement stationnés. Enfin, notre commune a la chance d'avoir encore des commerces. Ceux-ci ne peuvent pas subsister sans une clientèle constituée en partie de personnes extérieures au village, qui doivent pouvoir garer leur véhicule. Le maintien des commerces dans un village comme le nôtre est un enjeu stratégique, ils participent à la vie communale en contribuant à créer du lien social et offrent certains services de proximité. **Aidons-les en facilitant le stationnement visiteur !**

TRAVAUX

Travaux en cours

La rue des Murets

GPSeO réalise actuellement des travaux sur les réseaux d'adduction d'eau de la rue des Murets. Une énorme cavité a été mise à jour sous la rue des Murets. L'Inspection Générale des Carrières a été alertée, il s'agit probablement d'une ancienne galerie de



Goussonville - Infos

carrière. La circulation est actuellement coupée sur un tronçon d'une centaine de mètres, en attendant le résultat des études qui permettront de définir la technique de traitement de cette

cavité. Nous sommes en discussion avec GPSeO pour obtenir, par dérogation au Plan Pluriannuel d'Investissement de voirie, la réfection à neuf de toute la rue après ces travaux.

Travaux réalisés

La cour de l'école

La cour de notre école communale était en mauvais état et souffrait de défauts de pente qui avaient pour conséquences la présence à chaque pluie de flaques d'eau importantes notamment sous le préau. Elle a été rénovée cet été, les enfants ont trouvé à la rentrée un espace de récréation flambant neuf.



Plus de 900 m2 d'anciennes enrobés ont été décapés. Les pentes ont été corrigées, des avaloirs ont été installés pour capter les eaux de pluie, pour enfin poser les nouveaux enrobés.



Une mention spéciale pour notre agent Fabrice Pannetier qui, avec l'aide des équipes techniques de la CU, a créé de magnifiques espaces de jeux qui font le bonheur des enfants



Coût des travaux : 39 240 € HT financés par la commune à hauteur de 14 633 € soit 37% du montant et par les subventions (Fonds de Concours et DETR) à hauteur de 24 607 € soit 63% du montant.

Goussonville - Infos

Le rempart derrière le lavoir

Le rempart derrière le lavoir était en mauvais état. Celui-ci fait office de mur de soutènement des parcelles situées au dessus qui appartiennent à la clinique. Au vu de la législation en vigueur, la remise en état de ce mur incombait à la clinique. C'est donc à la demande de la commune et après plusieurs entretiens avec la direction, que la clinique a procédé à sa réfection.



Travaux à venir

Les abords du lavoir

Il était prévu :

- ◆ de restaurer le lavoir (rejointoiement des pierres),
- ◆ de créer une allée en pavés jusqu'au monument aux morts afin d'éviter un entretien du chemin devenu difficile sans produits phytosanitaires,
- ◆ de créer une ouverture avec portail devant l'orangerie,
- ◆ de créer une allée,

- ◆ De créer une séparation avec les parcelles appartenant à la clinique.

Ces travaux sont toujours d'actualité, nous allons relancer un appel d'offre dès la rentrée. En effet, la précédente procédure n'avait pas donné satisfaction car les entreprises qui avaient répondu, ne semblaient pas suffisamment spécialisées pour prendre en charge la restauration d'un patrimoine bâti relativement fragile tel que notre lavoir.

CULTURE et PATRIMOINE

Parmi le mobilier de notre église communale, il y a plusieurs toiles. Le retable représentant Saint-Denis, le saint patron de la commune, a fait l'objet d'une restauration entre 2013 et 2014. Il restait deux œuvres datant à priori du XVIIIème siècle: un tableau représentant la vierge et l'enfant ainsi qu'un portrait de Saint Roch. Si le premier, en bon état, nécessitait une restauration afin d'en assurer la conservation sur le long terme, le second était en revanche très abîmé, une partie de la toile était effacée. La commune a conventionné avec le département dans le cadre de son dispositif de sauvegarde du patrimoine

mobilier culturel. Les deux toiles ont donc été confiées aux restaurateurs sélectionnés par les services départementaux. Le travail de ces spécialistes est désormais terminé et les résultats sont pour ce qui concerne le portrait de Saint Roch, très supérieur à nos attentes: certaines parties du tableau avaient été recouvertes, l'œuvre originale a pu être remise à nue et reconstituée. Ces deux œuvres ont une véritable valeur historique et patrimoniale, nous allons organiser leur retour en notre église, en partenariat avec la paroisse et l'école Notre Dame de la Sablonnière.

Goussonville - Infos

INFOS PRATIQUES

Centre de loisirs petite enfance

La commune de Goussonville a renouvelé la convention avec la commune de Guerville afin que les familles de Goussonville bénéficient de 10 places prioritaires au Centre aéré de Guerville. Renseignements au 01 30 42 63 22.

Une participation de la commune de Goussonville peut être octroyée sur présentation d'une facture acquittée.

Relais Assistance Maternelle (RAM)

La commune de Goussonville a renouvelé la convention avec la commune de Mézière/Seine concernant le Relai d'Assistance Maternelle. Cette structure peut vous apporter une aide afin de faciliter vos démarches pour la garde de vos enfants de moins de 3 ans.

Contact : 01 30 95 61 13

Bon à savoir

Monsieur Zbigniew Kaczor, masseur et kinésithérapeute travaillant à la clinique de Goussonville reçoit en consultation privée dans les locaux de la clinique au 15 rue des Coutures 78930 Goussonville — Renseignement au 06 66 44 78 87

RETROSPECTIVE EN IMAGES

La fête de la musique



En partenariat avec le Breizh Bar, la fête de la musique a été un franc succès avec une météo des plus agréable....



Deux orchestres : Geantraï Breizh et The Thunderbolt se sont succédés pour animer cette soirée qui s'est prolongée jusqu'à fort tard

Goussonville - Infos

La fête de la Saint-Denis



Le traditionnel défilé aux lampions avec la fanfare de Gargenville suivi du feu d'artifice, cette année en musique



Visite du château de Chantilly



Une journée en compagnie de nos seniors, organisée par le CCAS:

- ◆ *Visite guidée du château*
- ◆ *Déjeuner au château*
- ◆ *Spectacle équestre*
- ◆ *Gouter*



Goussonville - Infos

Noël des enfants



Cette année, l'humour belge était à l'honneur avec Dominique le ventriloque et sa marionnette. Et après le spectacle... gouter et distribution des cadeaux

Le colis des seniors



Au programme de cette soirée du 15 décembre : apéritif chant et danse avec la chanteuse Véro Mélody



**Nous vous souhaitons
de très belles fêtes
de fin d'année**